



## **Rapport d'activité 2019**

### **Groupe local de Bourg-en-Bresse de La Cimade**

#### **ÉDITO**

Association de solidarité active depuis 1939, La Cimade agit pour les droits et la dignité des personnes réfugiées et migrantes grâce à un mouvement de 2 600 bénévoles engagés dans 90 groupes locaux et 108 salariés.

Présente en métropole et en outre-mer, La Cimade accompagne et défend plus de 110 000 personnes étrangères chaque année, et intervient en centre de rétention et en prison. Elle héberge aussi chaque année plus de 200 demandeurs d'asile dans ses centres d'accueil de Béziers et de Massy. La Cimade mène des actions de plaidoyer, d'information et de sensibilisation, notamment lors de son festival Migrant'Scène, sur les enjeux migratoires. Elle mène des projets et des campagnes avec plus de 65 partenaires en France, en Europe et à l'international.

Le groupe local de Bourg-en-Bresse a été relancé en 2017. Il est actif dans des permanences d'informations et d'accompagnement sur le droit au séjour, hors les murs et en prison, dans des actions de sensibilisation à destination du grand public, et dans des actions de plaidoyer, en coordination avec d'autres acteurs associatifs. Le groupe local de Bourg-en-Bresse comprenait 13 adhérents au 1<sup>er</sup> octobre 2019 (date de la clôture des adhésions 2019) et une dizaine de membres actifs.

#### **1. VIE ASSOCIATIVE**

Cette année 2019, notre groupe s'est réuni huit fois, dans les locaux de FNE Ain (ex FRAPNA, association qui nous met gracieusement à disposition ses locaux), autour d'un repas-apéritif partagé. Les échanges y ont été à la fois riches, dynamiques et conviviaux. La petite taille de notre groupe permet de débattre collectivement de chacun des sujets qui nous réunissent à La Cimade, lors de ces réunions, et de prendre des décisions ensemble.

De nouveaux bénévoles nous ont encore rejoints cette année : Saïda, Bernard, Sophie, Vannary, Geneviève, François.

À la fin 2019, notre groupe se constituait de 13 adhérents, dont une dizaine de bénévoles actifs.

Notre groupe s'est doté, fin 2019, de deux framalistes permettant des échanges ciblés entre membres du groupe local :

– [cimade\\_gl-bourg@framalistes.org](mailto:cimade_gl-bourg@framalistes.org) : échanges divers entre bénévoles du groupe

– [cimade\\_permanence\\_bourg@framalistes.org](mailto:cimade_permanence_bourg@framalistes.org) : échanges divers sur l'organisation des permanences juridiques et sur le suivi des situations.

## 2. AGIR POUR LE RESPECT DES DROITS ET L'INTÉGRATION DES PERSONNES ÉTRANGÈRES

### 2.1. L'accès et la défense des droits des personnes étrangères

#### 2.1.1. Les permanences d'accueil et d'informations en droit



© Laetitia Deletang

Les permanences se tiennent dans les locaux du Secours catholique, partagés avec l'ASDA, grâce à une convention de mise à disposition signée entre nos trois associations.

Les permanences sont destinées principalement aux personnes ayant des questions relatives à leur titre de séjour, l'ASDA prenant en charge les recours auprès de la Cour nationale de droit d'asile et les demandes de réexamen pour les demandeurs d'asile.

Chaque permanence nous permet de rencontrer environ 6 nouvelles personnes ou familles, et d'explorer avec elles les voies possibles de régularisation. Les rendez-vous sont pris plusieurs semaines à l'avance ; certaines personnes sont référées directement par l'ASDA. Chaque personne est généralement reçue par deux bénévoles du groupe local.

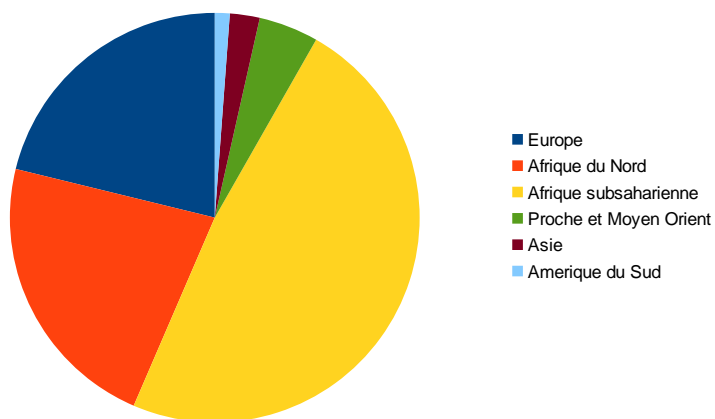
Notre groupe s'est doté, en 2019, d'un téléphone portable, qui permet dorénavant aux personnes qui le souhaitent de prendre rendez-vous soit par mail ([bourgenbresse@lacimade.org](mailto:bourgenbresse@lacimade.org)) soit par SMS (07 57 41 36 02). La charge relative à la gestion du téléphone étant lourde, il a été décidé de ne l'utiliser que pour les SMS.

Ne pouvant pas encore répondre à toutes les demandes, nous continuons à renvoyer des personnes demandeuses à d'autres permanences de La Cimade (principalement dans le Pays de Gex ou sur Lyon). Cette année 2019, les bénévoles se sont mobilisés pour maintenir deux permanences sur rendez-vous par mois.

#### Quelques chiffres clés pour l'année 2019 :

**86** personnes accompagnées ou conseillées et **122** entretiens (**57** personnes accompagnées en 2018)  
**24** permanences en 2019

#### Provenance des personnes rencontrées



#### Les principaux types d'accompagnement effectué :

- Vie privée et familiale
- Mineurs et jeunes majeurs
- Violences conjugales
- Santé

## 2.1.2. L'action de La Cimade en prison



© Laetitia Deletang

### Pourquoi intervenons-nous en prison ?

C'est un engagement ancien de La Cimade auprès des gens enfermés, discriminés. Nous les rencontrons en tant que personnes étrangères, et non pour ce qu'elles ont fait.

Nous intervenons en milieu carcéral afin de défendre concrètement l'accès au droit des personnes étrangères incarcérées.

L'action développée derrière les murs nous permet de combattre les amalgames entre immigration et délinquance et de lutter contre toutes les formes de double peine.

Dans les prisons françaises, environ 18 % de la population carcérale est de nationalité étrangère. Les personnes étrangères font partie des personnes les plus démunies en prison, les plus isolées, celles que l'on entend et que l'on voit le moins. Elles sont encore les victimes de la double peine, malgré la réforme de 2003 qui a simplement créé des catégories complexes et peu lisibles de protection contre cette peine qui ne concerne que les étrangers.

Nous intervenons surtout pour répondre à une demande pressante des détenus étrangers d'avoir des informations, une écoute, une aide pour leur situation administrative. Ces personnes ont parfois un espoir, une conviction quant à nos possibilités qui dépassent largement nos limites, mais ces attentes témoignent de l'isolement de ces personnes et de l'importance de ce lien que nous représentons avec l'extérieur.

Notre groupe local intervient à la prison de Bourg-en-Bresse, dont la population est composée uniquement d'hommes. En 2019, deux bénévoles du groupe de Bourg-en-Bresse sont intervenus dans le centre pénitentiaire de la ville.

Les intervenants se déplacent pour rencontrer les détenus. Nous avons effectué ainsi 22 déplacements. Nous estimons avoir passé 60 heures dans les locaux de détention ainsi que 50 heures pour travailler sur les dossiers rapportés et 20 heures de déplacement.

Nous avons rencontré au total 20 détenus. Nous avons eu au total 27 entretiens. En effet, si souvent, nous n'avons qu'un seul entretien, nous pouvons avoir plusieurs rencontres dans l'année pour un même détenu lorsque le dossier à constituer est difficile.

### Caractéristiques démographiques des détenus rencontrés

Les détenus que nous rencontrons sont tous des étrangers. Ils relèvent de 10 nationalités différentes. Les plus fréquentes sont les nationalités du Maghreb et les Albanais, ce qui représente 60 % du total.

Comme l'ensemble des détenus en France, il s'agit principalement d'hommes jeunes. L'âge moyen des personnes rencontrées s'établit à 27 ans.

Depuis combien de temps sont-ils en France ? La moitié le sont depuis plus de cinq ans. Un peu plus d'un sur quatre sont en France depuis plus de dix ans.

L'examen de l'ancienneté en France par nationalité fait apparaître que c'est parmi les Tunisiens et les Algériens que la proportion de plus anciens est la plus forte. En revanche, c'est parmi les Albanais que l'on trouve la plus forte proportion de gens arrivés récemment.

## **Situation administrative en matière de séjour**

Quelle est la situation administrative des détenus rencontrés ? Sur les vingt personnes rencontrées, deux seulement avaient un titre de séjour valide. La grande majorité n'avait jamais eu de titre. Certains sont arrivés mineurs en France. D'autres ont été pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance jusqu'à leurs 18 ans sans que les démarches administratives nécessaires n'aient été effectuées.

Expliquer aux détenus étrangers leur situation est particulièrement important en matière de droit au séjour. Il arrive fréquemment que nous ayons à faire comprendre à ceux dont le titre de séjour sera toujours valable à la sortie ce que cela signifie, mais qu'il leur faille néanmoins être attentifs à la possibilité, pour l'autorité administrative, de déclencher une procédure d'expulsion. Pour les demandeurs d'asile, les démarches sont plus simples : nous leur expliquons qu'il leur faut informer l'instance en charge de leur dossier de leur changement d'adresse. Sur ce point nous constatons que fort rares sont ceux qui l'ont déjà fait lorsque nous les rencontrons, ce qui en dit long tout à la fois sur la compréhension qu'ils ont de leur situation et sur l'absence de ce conseil simple de la part de leur entourage. Pour ceux qui ont un titre de séjour à renouveler durant la détention, nous leur en expliquons la possibilité théorique, mais la difficulté pratique dans la mesure où les préfetures limitent considérablement les situations dans lesquelles elles prennent effectivement en compte ces demandes de renouvellement.

## **Les mesures administratives d'expulsion**

La plupart de ceux que nous avons rencontrés font l'objet d'une mesure administrative d'expulsion (quelques arrêtés préfectoraux d'expulsion pour ceux qui disposent d'un titre de séjour valide, mais surtout des OQTF). Ce chiffre est un minimum d'une part parce que l'information sur la délivrance d'une OQTF n'est pas systématiquement disponible dans le dossier des Conseillers du service d'insertion et de probation, dossier qui est avant tout un dossier pénal, et d'autre part parce que les détenus peuvent s'être vus délivrer une OQTF ancienne qu'ils ont oubliée ou au cours de la garde à vue sans qu'ils ne comprennent ce dont il s'agissait. Enfin, il reste possible que l'OQTF soit délivrée pendant l'incarcération. On constate donc que la délivrance d'OQTF est plus fréquente pour les déboutés de l'asile et l'est un peu moins parmi ceux qui sont en situation régulière.

## **Quels sont les objectifs de nos interventions en prison ?**

Les premiers objectifs que nous poursuivons lors de nos interventions en détention sont de rendre un peu de dignité aux détenus en leur permettant de comprendre leur situation administrative et en les rencontrant, voire en parvenant à vraiment les associer aux actions qui sont menées pour eux ; de leur communiquer les moyens d'action dont ils disposent afin de les rendre acteurs de leurs démarches ; de nous former au droit au séjour et aux implications en milieu carcéral et de diffuser ces connaissances auprès des différents intervenants en prison.

Comment faire en sorte que les droits des étrangers, même en détention, soient mieux respectés ? Cela passe par des actions très minimales comme le fait de faire prendre les recours contre les mesures administratives d'expulsion par un greffe pénal. Nous cherchons à faire jouer notre partenariat avec l'administration pénitentiaire pour que celle-ci fasse pression sur les préfetures notamment en termes de renouvellement des titres de séjour. Plus globalement nous sommes dans la situation où, malgré toutes les critiques que nous pouvons faire à la législation concernant les étrangers, nous considérons qu'une application correcte de celle-ci serait une amélioration sensible de la situation des détenus.

En matière de droits des étrangers, la prison est, au mieux, un temps mort pendant lequel rien ne se passe, et au pire, le moment de préparation de l'expulsion. Les cas dans lesquels nous pouvons effectivement mener des actions efficaces du point de vue juridique et administratif ne sont pas exceptionnels, mais sont nettement minoritaires. Par contre, l'assistance aux étrangers détenus donne un point de vue pertinent pour une compréhension critique du fonctionnement des administrations régaliennes françaises.

Pour diffuser ces réflexions et ces analyses, nous participons activement aux groupes de travail internes à La Cimade dont l'objectif est de comprendre le rôle de l'enfermement des étrangers dans la politique de gestion

des processus migratoires.

## **2.2. Les actions de veille citoyenne et de plaidoyer**

### **Jeunes en danger**

Notre groupe local a encore reçu plusieurs mineurs non accompagnés (MNA) ou de jeunes majeurs sortis des dispositifs de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Ces jeunes en danger arrivent en France parfois avant 16 ans, souvent entre 16 et 18 ans, après des parcours douloureux. Dans l'Ain, ils sont alors pris en charge par la Sauvegarde ou Alfa3A. Mais les difficultés rencontrées ne s'arrêtent pas à leur arrivée en France.

Pris en charge, ils parviennent pour la plupart à suivre une scolarité, à s'inscrire dans un parcours de formation et à démarrer un contrat d'apprentissage dans une entreprise. Ils s'investissent, donnent tout ce qu'ils ont. Mais à 18 ans, pour la plupart tout s'arrête pour eux : la prise en charge est stoppée net, leur contrat d'apprentissage devient caduc et la préfecture leur notifie un refus de titre de séjour assorti d'une obligation de quitter le territoire. Au-delà de ce traitement inhumain pour ces jeunes, les entreprises qui les accueillent et les centres de formation se trouvent également désorganisés : eux aussi investissent du temps et de l'énergie, des moyens, pour former ces jeunes. En 2019, la préfecture nous avançait le chiffre de 3 % d'obtention d'un titre de séjour pour ces jeunes en danger, à leur majorité. Que deviennent les autres ?

Le groupe de Bourg-en-Bresse s'est saisi de cette situation alarmante depuis sa relance et poursuit ses efforts en rencontrant les différents acteurs locaux, afin d'identifier les difficultés rencontrées, de trouver les leviers d'actions, de sensibiliser, etc. :

- Rencontre avec la préfecture en février 2019
- Rencontre avec le député Rachel Mazuir en juin 2019
- Rencontre avec le Conseil Départemental en septembre 2019

Un courrier a également été envoyé à la Préfecture de l'Ain, en avril 2019, dans le cadre du collectif Alerte.

Des panneaux sensibilisant les citoyens à la situation de ces jeunes dans l'Ain ont été réalisés, en prévision des différents événements où La Cimade est susceptible de tenir un stand.

Enfin, nous avons accueilli lors de notre dernière réunion du groupe local, en décembre, cinq jeunes majeurs, anciens MNA, engagés dans des démarches pour se constituer en collectif. Ils ont pu nous faire part des difficultés qu'ils rencontrent et de leurs objectifs, et nous avons listé ce sur quoi il nous était possible de les accompagner. Plusieurs pistes d'actions communes ont ainsi été identifiées :

- Co-construction d'évènements et actions de sensibilisation
- Intégration du collectif jeunes migrants dans la coordination inter-associative à laquelle notre groupe est associé (voir ci-après)
- État des lieux des difficultés rencontrées par les jeunes, mineurs ou majeurs, sur la base d'un questionnaire, puis identification des leviers d'actions.

### **Plaidoyer général auprès de la préfecture**

Le groupe de Bourg-en-Bresse a porté plusieurs problématiques auprès de la Préfecture de l'Ain. Un courrier inter-associatif (Emmaüs, ASDA, Secours catholique, La Cimade) a notamment été envoyé en juin 2019 pour alerter sur la situation de familles présentes en France depuis plusieurs années, intégrées et pourtant menacées d'expulsion.

La rencontre inter-associative avec la préfecture, en février 2019, a permis d'aborder, en plus de la situation alarmante des jeunes en danger, les sujets suivants :

- Dématérialisation de la prise de rendez-vous en préfecture et les difficultés d'accès aux rendez-vous pour les personnes étrangères : quasi-impossibilité d'obtenir un rendez-vous tout le premier semestre 2019. À partir de l'été, la situation a commencé à s'améliorer et les rendez-vous ont pu être obtenus dans des délais

très courts dès la fin de l'année. Il n'est pas si fréquent de pouvoir se réjouir d'avancées positives concernant les personnes étrangères, réjouissons-nous de celle-ci !

– La remise de récépissés : absente pour les demandes de titres de séjour basées sur des motifs de santé et parfois retardée dans le cas de renouvellement de titres de séjour, conduisant à des ruptures de droit (perte d'emploi, etc.).

– Les faibles taux d'admission exceptionnelle au séjour, particulièrement bas dans l'Ain.

### **Rencontres inter-associatives**

La coordination inter-associative mise en place à l'automne 2018 s'est poursuivie en 2019. Les différentes rencontres programmées dans l'année entre les associations (ASDA, La Cimade, Emmaüs, Secours catholique, LdH, RESF) permettent de partager des informations et de travailler collectivement à des actions de plaidoyer. Plusieurs rencontres ont eu lieu en janvier, en mars puis en septembre 2019, et ont permis de préparer les rencontres avec la Préfecture et le Conseil Départemental, ainsi que la formation au droit des étrangers.

### **2.3. Communication et sensibilisation**

L'information, la communication sur nos actions, ainsi que la sensibilisation, constituent un axe important de notre groupe local, lequel mériterait d'être encore largement développé ! Mais nous remercions d'ores et déjà chaleureusement tous les bénévoles qui ont permis d'assurer cette présence tout au long de l'année.

#### **Formation au droit des étrangers, 3 avril 2019**



Parce que la réglementation concernant les personnes étrangères est complexe et subit des évolutions régulières, trois associations, La Cimade, Emmaüs et l'ASDA ont souhaité organiser un temps de formation, dans l'Ain. Une cinquantaine de personnes étaient présentes pour écouter Maître Morad ZOUINE, alors Président de la Commission Droit des étrangers du Barreau de Lyon et professeur à l'institut du Droit Julie-Victoire Daubié de l'Université Lumière (Lyon II).

#### **Journée en soutien au Procès des « décrocheurs de portrait », 28 mai 2019**

La Cimade, comme plusieurs autres associations engagées pour une transition vers une société plus écologique et solidaire, a été sollicitée pour intervenir lors de cette journée festive, pour dénoncer les impacts locaux de la politique nationale en cours. Nous sommes intervenus devant une cinquantaine de personnes pour présenter la situation difficile des jeunes en danger dans l'Ain.

## L'action « Stop Dublin », 14 juin 2019

Sauvons le droit d'asile  
**STOP DUBLIN**



**PROCÉDURE  
DUBLIN**

**Vendredi 14 juin 2019, 19h**  
**Bourg-en-Bresse**  
**Centre social Amédée Mercier**

*Entre témoignages, chants et musique, venez vous  
informer sur le règlement Dublin, ses conséquences et  
la situation à Bourg-en-Bresse*

asda



**Collectif Solidarité Migrants Bourg en Bresse** : RESF01 /  
Ligue des droits de l'homme/ Emmaüs / ATTAC / Union Syndicale  
Solidaire/ CGT éduc'Action FSU / SNUipp / NPA / PCF / Les Alternatifs  
/ Le Parti de gauche/CCFD-Terre solidaire.

Notre groupe local s'est réuni pour une soirée festive dans les locaux du Centre Social Amédée Mercier, gracieusement mis à disposition pour l'occasion.

Après un brillant exposé de Marine De Haas, en charge du rapport national de La Cimade « Stop Dublin », une vingtaine de personnes dublinées se sont données à cœur joie, entre djembés, danse, chant, conte, et témoignages. Ils ont ravi et ému la centaine de sympathisants présents.

La soirée s'est terminée autour d'un riche buffet.

Cette soirée a réuni une centaine de personnes, dont notamment des membres des associations partenaires (Comité de Soutien aux Migrants, Emmaüs, Cent pour un toit...), et des personnes étrangères habitantes de ce quartier populaire.

## Tenue d'un stand lors du Festival de la transition citoyenne, 2 septembre 2019

Deux bénévoles ont tenu un stand lors de cet événement porté par le Collectif pour une transition Citoyenne. Ils ont permis à La Cimade d'être visible lors de cet événement.

## Action de rue, le 15 novembre 2019 : Le gouvernement s'attaque aux migrant·e·s, La Cimade descend dans la rue pour ses 80 ans !

Un vendredi matin enneigé, à 8h30, une cinquantaine de participants courageux se sont rassemblés dans le parc de la Madeleine et ont déambulé dans les rues de Bourg-en-Bresse pour apposer 13 plaques de rues mettant en lumière des migrants devenus célèbres.

Devant chaque nouvelle plaque collée, un membre de La Cimade ou un représentant d'autres associations (ASDA, Emmaüs, Comité de Soutien aux migrants, Cent pour un toit, Secours catholique...) a pu lire un texte au mégaphone, préparé par l'équipe de coordination nationale.

Tout cela était parfaitement préparé et minuté par un bénévole du groupe, aidé d'un migrant albanais, traducteur bénévole à La Cimade.

La plupart des panneaux sont restés en place très longtemps. On peut même encore voir aujourd'hui celui apposé à l'école de musique concernant Joséphine Baker.

L'action a été relayée dans la presse locale :



**BOURG-EN-BRESSE** Association

# La Cimade a renommé les rues pour ses 80 ans

**Les bénévoles de la Cimade ont rebaptisé certaines rues bourgiennes avec des noms de personnalités issues de l'immigration. L'occasion de mettre la lumière sur leurs actions de défense des droits des personnes réfugiées et migrantes.**

**B**leu et blanc, elles ressemblent à s'y méprendre aux plaques de rues déjà existantes. À la différence près qu'il s'agit d'affiches autocollantes et non en fer. Elles ont été posées, il y a plusieurs semaines, par des bénévoles de la Cimade, à l'occasion des 80 ans de l'association. L'organisme œuvre pour la défense des droits et des personnes réfugiées et migrantes.

« Nous sommes représentés à Bourg-en-Bresse depuis de nombreuses années, mais seule une personne était vraiment active. Depuis deux ou trois ans, on est une équipe de quinze et cela permet plus de visibilité », fait savoir Florie Johannot, secrétaire du groupe local.



La Cimade a fêté ses 80 ans. Photo DR

**« Venus d'ailleurs, ils sont d'ici »**

Et la visibilité passe tout d'abord par les actions. Comme celle organisée dans les rues de

la Ville : douze personnalités ayant participé au rayonnement de la France alors même qu'elles

venaient d'ailleurs ont été mises en avant. « La politique migratoire actuelle empêche des migrants ou des réfugiés d'exceller dans certains domaines. On se dit que si ces lois avaient été applicables à l'époque, ces personnalités n'auraient pas pu s'accomplir. Ils sont venus d'ailleurs mais sont d'ici. » Ainsi, l'avenue Alsace-Lorraine a été rebaptisée Rachid Taïa, l'allée des Enfants-d'Izieu est devenue Groupe Manouchian ou le monument aux morts porte symboliquement les noms des tirailleurs sénégalais.

La Cimade ne compte pas s'arrêter en si bon chemin et a déjà programmé une prochaine action par le biais d'une projection du film *Murs de papiers*, le 7 février au Vox à Bourg. Il raconte le quotidien d'une permanence de sans-papiers, comme l'association tous les deuxièmes mercredis de chaque mois dans leur local bourgien.

S. CH.

La Cimade, 2, rue Largillière à Bourg-en-Bresse. Contact : bourgenbresse@lacimade.org



# La Cimade célèbre la richesse du phénomène migratoire

**SYMBOLE** Douze plaques de rues pour rendre hommage à des étrangers qui ont contribué au rayonnement de la France.

Il est des pays sur la planète où il neige davantage. D'autres qui n'ont jamais vu le moindre flocon. La météo ignore les frontières créées par les hommes, et le tapis blanc d'automne qui recouvrait la ville de Bourg vendredi matin pour la déambulation de la Cimade avait presque valeur de symbole.

Un blanc pacifique, un blanc de sagesse espérée, un blanc cessez-le-feu comme pour défendre la liberté et les droits des personnes déplacées, exilées, migrantes et réfugiées qui fuient la grisaille de leur quotidien, parfois les sombres horreurs d'un conflit.

« On choisit pas non plus les trottoirs de Manille de Paris ou d'Alger pour apprendre à marcher » chantait joliment Maxime Leforestier.



Les plaques de noms de rues apposées en plusieurs endroits. Elles portent le nom de personnes venues d'ailleurs qui ont contribué au rayonnement de notre pays. Photo: A.L.



La pose de la plaque Léopold Sédar Senghor. Photo: A.L.

## « AURAIENT-ILS PU RESTER EN FRANCE AUJOURD'HUI ? »

Pour marquer ses 80 ans d'existence, la Cimade a voulu sensibiliser le public sur la richesse du phénomène migratoire par une déambulation nommée « Venue d'ailleurs, elle est d'ici/ Venu d'ailleurs, il est d'ici ».

Elle a eu lieu à Bourg comme dans 25 autres villes.

Par la pose de plaques de noms de rues, hommage a été rendu à une douzaine de personnes ou groupes de personnes étrangères venues d'ailleurs qui ont eu un rayonnement intellectuel, culturel et artistique et économique de la France.

« Moïche Zakharovitch Chagalov, Sara Illinichitna

Stern, Wilhelm Apollinaris de Kostrowitzky ou Maria Sakomea Sklodowska, plus connus sous les noms de Marc Chagga, Sonia Delaunay, Guillaume Apollinaire ou Marie Curie et beaucoup d'autres, auraient-ils pu rester en France à l'heure des politiques répressives actuelles du Gouvernement », interroge la Cimade. L'association, qui connaît un regain de vitalité à Bourg, estime qu'il est grand temps de changer de regard sur les personnes étrangères.

Elle entend porter une parole forte sur l'accueil des personnes étrangères aujourd'hui, les solidarités nécessaires, et une nouvelle politique d'accueil recentrée sur l'hospitalité et le respect des droits.

## Animation d'une chronique sur RCF et Radio B

L'émission « les langues se délient : parole à l'étranger » propose tous les 15 jours une émission de 10 minutes où la part laissée à des témoignages concernant l'action de La Cimade est importante. On peut retrouver ces témoignages en podcast sur les deux chaînes radio ou en direct le lundi sur Radio B (900Mhz) à 8h30, 9h30 et 12h30 et sur RCF (939 MHz) le jeudi 8h15, 12h15 et le samedi à 12h15 (semaine paire).

<https://www.radio-b.fr/les-langues-se-delient-151>

Diffusion détaillée de l'année 2019 ci-dessous :

- 31/01/2019 Victor, albanais, et Fred, hébergeur de migrants
- 17/01/2019, famille algérienne en France depuis plus de 20 ans
- 14/02/2019 Jean-Jacques, bénévole à La Cimade à Bourg-en-Bresse
- 28/02/2019 Jean-Luc, hébergeur de migrants
- 28/03/2019 Pierre, un militant au grand cœur
- 11/04/2019 Florian, jeune homme albanais arrivé en France il y a un an
- 25/04/2019 Monique, militante à La Cimade depuis 30 ans
- 19/09/2019 Eni, compagnon d'Emmaüs depuis 2 ans
- 03/10/2019 Aram, compagnon d'Emmaüs, sur l'AlterTour de l'Ain
- 14/11/2019 Christophe Deltombe, Président national de La Cimade
- 28/11/2019 Cyrille de Billy, Secrétaire général de La Cimade
- 12/12/2019 Jean Claude, Secrétaire général de La Cimade

Territoire de diffusion : RCF Pays de l'Ain et ses 5 fréquences

Bourg-en-Bresse (93,9) – Bellegarde (100,9) - Belley (92,8) - Hauteville (97,9) - Oyonnax (88,1) et sur le site [rcf.fr](http://rcf.fr)

### 3. LES PARTENAIRES

#### 3.1. Partenaires associatifs

Le tissu associatif est dense à Bourg-en-Bresse. Nous avons à cœur de travailler en lien avec les associations locales qui ont les mêmes préoccupations que nous. En voilà un rapide panel :

##### **ASDA 01 :**

Nous travaillons en étroite collaboration avec l'ASDA 01 (Association Solidarité Demandeurs d'Asile) qui est un partenaire privilégié. Plusieurs réunions de travail ont eu lieu dans l'année, pour échanger sur notre manière de fonctionner ensemble. Avec ses deux permanences par semaine, l'ASDA reçoit de nombreux migrants et en oriente un certain nombre vers La Cimade pour obtenir des conseils et un accompagnement sur des demandes de titre de séjour. L'ASDA est davantage spécialisée dans les demandes d'asile (aide aux recours devant la CNDA et pour les réexamens). Les permanences ont lieu dans les mêmes locaux, ce qui facilite les contacts entre bénévoles et avec les migrants. Enfin, nous menons certaines actions en commun dans le cadre des réunions inter-associatives (voir § 2.2. Les actions de veille citoyenne et de plaidoyer).

##### **Emmaüs :**

Une rencontre a eu lieu fin 2019, permettant d'échanger sur les pistes de collaboration entre nos deux structures. En effet, outre les liens que nous sommes amenés à développer sur divers sujets et dans plusieurs cadres (collectif Alerte, coordination inter-associative, Collectif Solidarité Migrants, etc.), Emmaüs accueille de plus en plus de compagnons en situation irrégulière, nécessitant un accompagnement juridique spécifique et des liens accrus avec La Cimade.

##### **Ligue des Droits de l'Homme à Bourg :**

Depuis la relance de cette section de la LdH, La Cimade collabore avec cette association, notamment dans le cadre des rencontres inter-associatives.

##### **Secours catholique :**

Nous travaillons toujours en lien étroit avec le Secours catholique, notamment sur la question des mineurs isolés étrangers, mais également au sein du collectif Alerte. Nous tenons toujours nos permanences dans les locaux mis à disposition par le Secours catholique, dans le cadre d'une convention de partenariat.

##### **La Cimade est également représentée dans différents collectifs :**

- **Collectif pour une Transition Citoyenne :** Il s'agit d'un regroupement de plusieurs associations qui œuvrent pour une société plus équitable et écologique.
- **Collectif Solidarité Migrants :** Les membres du Collectif Solidarité Migrants agissent pour que les droits des migrants soient appliqués, et militent pour que ces droits soient élargis. Solidarité, aides au quotidien, suivi des dossiers administratifs...
- **Collectif Alerte :** La Cimade est également représentée dans le collectif Alerte depuis 2018. Ce collectif rassemble des associations telles que le Secours catholique, Alfa3A, la Croix-Rouge, Habitat & Humanisme, l'Épicerie Solidaire, la banque alimentaire, etc. C'est un espace qui permet aux associations d'échanger des informations sur des sujets variés, et de construire ensemble des actions de plaidoyer pour alerter les pouvoirs publics sur les dysfonctionnements constatés.

#### 3.2. Partenaires institutionnels

Nous sommes également amenés à rencontrer régulièrement des partenaires institutionnels, pour échanger sur nos pratiques respectives.

Une rencontre a eu lieu avec la Ville de Bourg-en-Bresse le 13 décembre 2019, permettant d'aborder différents points : mise à disposition gratuite du Vox pour des événements organisés par La Cimade, demande de subvention, accessibilité à un local pour nos permanences, aide accordée aux MNA, etc.

En 2019, une rencontre avec ADOMA a permis de mieux comprendre l'accueil des demandeurs d'asile dans l'Ain, et plus particulièrement de celles et ceux en procédure dite Dublin.

Sur la question des jeunes en danger, nous avons poursuivi les échanges avec le Conseil Départemental de l'Ain, Alfa3A et La Sauvegarde.

Nous avons également la chance d'être en lien avec le Défenseur des droits posté à Bourg-en-Bresse, Monsieur Jean-Louis Héлары, avec lequel nous sommes amenés à collaborer, à la fois pour des personnes détenues et des personnes nous sollicitant dans le cadre de permanences ouvertes, sur des sujets divers (dématérialisation et délais des prises de RENDEZ-VOUS, jeunes en danger, etc.).

#### 4. LE RAPPORT FINANCIER 2019

ANNEE 2019	Dépenses	ANNEE 2019	Recettes
honoraires (Maître Zouine)	66,67	Format ion	120
photocopies	31,23	Soirée dublinés	109,05
Adhésions à différentes associations	45	vente produits cimade divers stand	37,8
location de salles	31,75	vente produits chalet de Noël	142
achat nourriture événements	27,65	adhésions bénévoles	380
cadeau (maître zouine)	30,01	entraide protestante	187,5
achat matériel (téléphone + plaque)	189,19	autres dons	60
versement adhésions à la Cimade	190	Total recettes	1036,35
Total dépenses	611,5		

Résultat Année 2019	424,85
---------------------	--------

En 2019, les recettes se sont élevées à 1036,35 €. Les dépenses se sont élevées à 611,5 €. L'exercice 2019 a dégagé un résultat positif qui s'élève à 424,85 €.

Il y a eu en 2019 13 adhésions pour un montant total de 380 €, sachant que la clôture des adhésions s'est faite au 01/10/2019. Toutes les adhésions postérieures au 1/10/2019 seront comptabilisées en 2020. La moitié du montant de ces adhésions (190 €) remonte au siège de La Cimade à Paris.

Au 31/12/2019, le compte bancaire présentait un solde créditeur qui s'élève à 729,14 € et le montant de la caisse du groupe local s'élève à 60,15 €.

#### 5. PERSPECTIVES POUR 2019

Le groupe local de Bourg-en-Bresse continue sa consolidation, de nouveaux bénévoles motivés nous rejoignent et se forment. Cela permettra peut-être, à terme, de renforcer notre action lors des permanences d'accueil, en ajoutant de nouveaux créneaux horaires d'accueil. C'est en tout cas un objectif identifié.

L'axe sensibilisation prend également de l'ampleur, et de nouveaux bénévoles rejoignent La Cimade avec l'intention de le développer davantage. En lien avec les actions de plaidoyer, cet axe prend tout son sens à La Cimade.

Nous aurons également l'occasion d'approfondir des partenariats, dans l'intérêt des personnes migrantes que nous accompagnons, et d'animer de nouvelles actions de sensibilisation.

Nous remercions toutes les personnes et les institutions qui ont permis au groupe local de Bourg-en-Bresse de renaître, ainsi que toutes les forces vives qui nous ont rejointes afin de créer une présence active et impliquée de La Cimade à Bourg-en-Bresse et dans l'Ain.

#### Les perspectives pour 2020, en résumé :

- **Permanences** : Ouverture de nouvelles permanences
- **Centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse** : Recherche de nouveaux bénévoles pour renforcer le binôme

actuel

– **Jeunes en danger** : poursuite des actions de plaidoyer avec les partenaires associatifs et des échanges avec les partenaires institutionnels, construction d'une stratégie juridique permettant d'améliorer leur situation. Développement de la collaboration avec le Collectif Jeunes Migrants naissant.

– **Information/Sensibilisation** : développement des actions de sensibilisation, en lien avec les autres partenaires associatifs

– **Plaidoyer** : poursuite des échanges engagés avec les partenaires associatifs pour renforcer nos actions de plaidoyer sur des sujets divers

– Réflexion en cours pour la mise en place de **cours de FLE** (quelle complémentarité avec les autres acteurs ? Quel local utiliser ? Etc.)

## 6. BUDGET PREVISIONNEL POUR 2020

BUDGET 2020	Dépenses
Adhésions à différentes associations	365
achat petit matériel	100
projetion film mur de papiers Gex	104
Film mur de papiers au Vox	115
afranchissement	50
divers et imprévus	200
locations de salles	100
robot frais bénévoles	250
versement adhésions à la Cimade	375
dons à la Cimade	523
Total dépenses	2182

BUDGET 2020	Recettes
projetion film au Vox	722
format ion et conférence	100
autres manifestations	100
adhésions bénévoles	750
dons	260
Subventions	250
Total recettes	2182

Le budget 2020 est équilibré, il s'élève à 2182 €, en forte augmentation par rapport à l'année dernière (750 €). Cette augmentation est le reflet du développement du groupe local de Bourg-en-Bresse avec un nombre d'adhésions en hausse et une augmentation du nombre de manifestations prévues en 2020.

Au niveau des cotisations versées aux associations, nous avons rajouté Radio B, l'ASDA et une enveloppe de 200 € qui nous permettra de faire des dons exceptionnels en cas d'urgence (squatt, Covid, etc.)

Le montant des adhésions n'a pas changé (30 € ou 5 €).

Il faut rappeler que 50 % du montant des adhésions est reversé au groupe national (à l'exception des adhésions dont le montant est 5 €).

Pour la première fois, nous avons prévu au niveau des recettes une ligne « subventions » et un versement de notre excédent de trésorerie au national qui supporte toutes les charges salariales.

La gestion de la caisse locale du groupe local de Bourg-en-Bresse doit être revue.

Concernant le remboursement des notes de frais, un bordereau de remboursement des notes de frais peut être complété par les bénévoles le souhaitant, sachant que certains frais ne sont pas remboursés.

Pour celles et ceux qui sont assujettis à l'impôt sur le revenu, il est possible de remplir une déclaration expresse de renonciation pour leur permettre de renoncer au remboursement de frais et de les laisser à l'association en tant que don. Cette renonciation leur permet de bénéficier d'un avantage fiscal.